

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 12/05/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle polyvalente de Moncel les Lunéville - 8 rue de la Fourasse 54300 MONCEL les LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
12 mai 2026

Présidence : René WAGNER, Président.

Etaient présents :

Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Vianney COLELA, Philippe DANIEL, Jean-Luc DEMANGE, Yann DURAND, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Cyrille LE NAOUR, Lionel LONGHINI, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Renaud NOEL, Catherine PAILLARD, Eugène PRINCIPE, Christophe SONREL, Gaël THIRION, Nicolas THOUVENIN, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Bernard MICLO titulaire de Lionel LONGHINI

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas GERARD

Membres présents.....29
Absents représentés.....1
Absents.....0
Votants.....29

Délibération 2026 027

ADMINISTRATION GENERALE - Election du Président

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	0	29	0	0	0

En application de l'article L.5211-9 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), le doyen de l'assemblée assure la Présidence de l'assemblée et jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Il vous est proposé d'élire le Président du Comité de Pôle du Pays du Lunévillois, conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, l'élection du président par le Comité de Pôle s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est proposé au Comité de Pôle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et 2 ainsi que l'article L.2121-21, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

S'est porté candidat Monsieur Philippe DANIEL à l'élection de Président du Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural du Pays du Lunévillois.

Le Comité de Pôle,

- A procédé à l'élection du président du PETR du pays du lunévillois. Les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins	29
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

- A obtenu :
- Philippe DANIEL 29 voix

- Monsieur, Philippe DANIEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,
- Monsieur, Philippe DANIEL est proclamé Président du PETR du Pays du Lunévillois et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 mai 2026
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2026.05.22 08:33:22 +0200
Ref:11048350-16658794-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois